

FAQ – Tirage moitié-moitié Centraide Laurentides 2025



1. Qui peut acheter un billet?

Toute personne de 18 ans et plus se trouvant dans la province de Québec au moment de l'achat.

2. Où et comment acheter des billets?

Les billets sont vendus exclusivement en ligne via la plateforme sécurisée Rafflebox. Scannez le code QR ou utilisez le lien qui mène directement à la [page officielle du tirage](#).

3. Est-ce que je peux partager le lien avec ma famille et mes amis?

Oui! Le 50/50 est ouvert à toute personne admissible (18 ans et +, résidant au Québec). Plus vous partagez, plus la cagnotte et l'impact grandissent.

4. Est-ce que les billets sont papier ou numérique?

Tous les billets sont numériques. Vous recevrez un courriel de confirmation avec vos numéros après votre achat.

5. Combien coûtent les billets?

- 10 \$ = 5 billets
- 20 \$ = 30 billets
- 50 \$ = 125 billets

6. Quand a lieu le tirage?

La vente de billets se déroule du 1er septembre au 16 décembre 2025.
Le tirage aura lieu le 17 décembre 2025.

7. Est-ce que le tirage est unique ou par entreprise?

Le tirage est cumulatif : tous les billets achetés à travers les entreprises participantes et le grand public sont regroupés dans un seul gros tirage.

8. Comment le gagnant est-il choisi?

Un numéro est tiré au hasard par le système Rafflebox, approuvé par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ).

9. Comment saurons-nous qui a gagné?

Le numéro gagnant sera annoncé :

- sur le site web de Centraide Laurentides
- sur la page Facebook de Centraide Laurentides

10. Que doit faire le gagnant pour réclamer son prix?

- Communiquer avec Centraide Laurentides (450-436-1584, poste 200) ou par courriel : communication@centraidelaurentides.org
- Présenter 2 pièces d'identité, dont une avec photo.
- Se rendre à nos bureaux (1250, boul. Michèle-Bohec, bureau 401, Blainville).

11. Combien de temps le gagnant a-t-il pour réclamer son prix?

60 jours à partir de la date du tirage.

12. Combien le gagnant reçoit-il?

Le gagnant remporte 50 % du montant total des ventes.

Exemple : si 40 000 \$ de billets sont vendus, le prix est de 20 000 \$.

13. Est-ce que le 50/50 compte dans les résultats de la campagne de mon entreprise?

Non. Le 50/50 est une activité complémentaire et festive. Les montants amassés vont directement à Centraide Laurentides et ne s'ajoutent pas au résultat officiel de votre campagne.

14. Qui ne peut pas participer?

Les employés de Centraide Laurentides et leur famille immédiate vivant sous le même toit
Les membres du conseil d'administration et leur famille immédiate vivant sous le même toit

15. Puis-je obtenir un remboursement si je change d'idée?

Non. Toutes les ventes sont finales.

16. Que se passe-t-il si le gagnant ne réclame pas son prix?

Après 60 jours, le prix sera remis à un autre organisme de bienfaisance (avec approbation de la RACJ).

17. Où trouver de l'aide pour le jeu responsable?

aidejeu.ca | 1-800-461-0140